



Délai Prescription CAF pour récupérer pensions

Par **tititi**, le **26/01/2020** à **14:19**

Bonjour,

En août 2008, un jugement a été prononcé, condamnant mon ex compagnon à me verser une pension pour nos deux enfants.

Hors mon ex n'a jamais effectué aucun versement. Je me suis tournée vers la Caf en 2011 qui a tenté de récupérer la somme mais en vain. (Mauvaise adresse, ex insolvable etc)

J'ai entendu dire que les jugements étaient valables 10 ans et qu'ensuite il y avait prescription.

Alors, à ce jour, puis-je encore engager des poursuites pour récupérer les sommes dûes? Ou bien le jugement n'est-il plus valable?

La CAF peut-elle encore récupérer une partie de la somme ou est-ce trop tard?

Dans ce cas, que puis-je faire? Demander un nouveau jugement? Voir un huissier?

Merci pour vos réponses.